

Association «Robinson fait son panier »



**Distribution** 6, rue Fernand Laguide  
91100 Corbeil-Essonnes

**Référente contrat: Nicole Méresse**  
06 23 90 12 85

[nmeresse@free.fr](mailto:nmeresse@free.fr)

## CONTRAT PAIN 2023/2024

### Entre l'adhérent

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Tél \_\_\_\_\_  
E-mail en majuscule \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Et l'artisan boulanger

Mickaël QUISSAC  
Artisan traiteur  
2 bis, avenue de la gare  
77310 Ponthierry  
Affiliée au réseau AMAP IDF @ : [mickael.quissac@gmail.com](mailto:mickael.quissac@gmail.com)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts de l'association, et dans la **charte des AMAP** disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF : <http://amapidf.org>, à savoir :

**Engagements de l'adhérent :**  
Préfinancer la production

#### **Engagements du boulanger :**

Livrer 1 semaine sur 2 du pain frais de qualité et fabriqué à base de produits biologiques de septembre à juin. Pas de livraison les mois de juillet et août.

Les pains sont élaborés à partir d'un mélange de farines biologiques T80 et T65 (Gilles MATIGNON à Château-Landon), elles-mêmes issues de blé cultivé en mode biologique à Combs-La-Ville.  
Etre transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail.

Le choix des pains sera le même chaque semaine pour la durée du contrat.

Pour 19 livraisons du mardi 10 octobre 2023 au mardi 2 juillet 2024 (hors 2 janvier)

Pains	Quantité	Prix/pain		TOTAL
Pain semi-complet de 1 kg <b>Rond / long</b> (entourez la forme choisie) Soit 7,50€ le kg		7,50 €	X 19	€
Pain semi-complet de 500 gr <b>Rond / long</b> (entourez la forme choisie) Soit 7,50 € le kg		3,75 €	X 19	€
Ronde des pains (sésame, noix, ...) de 400 gr soit 7,50 € le kg		3,75 €	X 19	€
Petit épeautre 400 gr		5 €	X 19	€
Brioche de 350/ 400 gr		5,25 €	X 19	€
			<b>TOTAL</b>	€

En cas de situation difficile, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues dans le principe de solidarité lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant l'artisan partenaire et les membres du conseil. Les adhérents seront informés de ces réunions et peuvent demander à y participer. En cas de profond désaccord il sera fait appel à un représentant d'AMAP-Idf.

**Règlement en 1 ou 3 chèques** à l'ordre de Mickaël QUISSAC à la date de signature du contrat. Les chèques seront remis octobre, janvier et avril.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / 2023

L'Adhérent

Le Boulanger, Mickaël QUISSAC